



**Procès-verbal des résolutions soumises au vote des Associés
Exercice clos au 31 décembre 2024
Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 24 juin, à 14 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 1, Rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033 (ci-après la "Société"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92420 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92190 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la Société et possédant la totalité des actions composant le capital de la Société.

Les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et RBA, co-commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la société Cagiro, elle-même représentée par Monsieur Olivier HEMAR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président, au Directeur Général, et décharge des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Paraphe

OH

2

DS

XL

Les associés reconnaissent et confirment qu'ils ont reçu préalablement à la présente assemblée, tous les documents et toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur les résolutions qui sont soumises à leur approbation.

Le Président déclare la séance ouverte puis met à la disposition de l'assemblée générale les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes accompagnées des accusés de réception,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés, le cas échéant, les procurations ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- le rapport sur les comptes annuels, le rapport spécial et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes.

Le Président présente son rapport.

Sont ensuite présentés les rapports des commissaires aux comptes.

Ces présentations terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Il fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice écoulé, et déchargent les commissaires aux comptes de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés prennent acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts sous le nom de « Dépenses Somptuaires ».

DS
XL

3

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Paraphe
Ott

Deuxième résolution

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 636 988,47 euros,

approuvent l'affectation du résultat proposée par le Président et décident d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- 2 313,24 euros au titre de la réserve légale,
- 634 675,23 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les associés rappellent les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 500 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2 000 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 3 191 356,64 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent les termes de ce rapport et approuvent successivement chacune des conventions qui y sont visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS
XL

Cinquième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

CAGIRO

Par Olivier HEMAR

Signé par :

26C4AB66589843B...

XRAY LIMA

Par Xavier LAGARRIGUE

DocuSigned by:

E211D0619A86474...

DS


Paraphe


Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Bilan consolidé

Actif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2024	31/12/2023
Ecarts d'acquisition	5		1 223	123
Autres immobilisations incorporelles			0	1
Immobilisations corporelles	6		67	114
Immobilisations financières	7		77	83
Titres mis en équivalence	7		-	-
Actif immobilisé			1 368	320
Stocks et en-cours			-	-
Clients et comptes rattachés	8		7 863	8 277
Autres créances et comptes de régularisation	9		2 861	2 586
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	10		3 488	2 623
Actif circulant			14 211	13 485
Actif total			15 579	13 806

Passif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	11		2 784	2 784
Primes et réserves consolidées			893	(141)
Résultat net part du groupe			199	1 205
Ecart de conversion			27	11
Capitaux propres - part du groupe			3 904	3 859
Intérêts minoritaires			1 686	689
Capitaux propres			5 589	4 548
Provisions	12		-	-
Emprunts et dettes financières	13		129	373
Fournisseurs et comptes rattachés	14		2 590	2 471
Autres dettes et comptes de régularisation	15		7 271	6 414
Dettes			9 989	9 258
Passif total			15 579	13 806

Paraphe

Olivier HEMM

Signé par :
 Olivier HEMM
 26C4AB66589843B...

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires	18	39 940	39 753
Autres produits d'exploitation		110	178
Charges de personnel	19	(24 127)	(22 784)
Autres charges d'exploitation	20	(14 719)	(14 607)
Impôts et taxes		(490)	(521)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(65)	(98)
Résultat d'exploitation		649	1 922
Produits financiers		2	41
Charges financières		(45)	(52)
Résultat financier	22	(43)	(11)
Résultat courant des entreprises intégrées		605	1 911
Produits exceptionnels	23	3	-
Charges exceptionnelles		(33)	(29)
Résultat exceptionnel		(29)	(29)
Impôts sur les résultats	24	(113)	(380)
Résultat net des entreprises intégrées		463	1 502
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(128)	(18)
Résultat net de l'ensemble consolidé		335	1 483
- dont part du Groupe		199	1 205
- dont part des intérêts minoritaires		136	278
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		0,07	0,43
- dilué		0,07	0,43

Signé par :

 Olivier HEMAR
 26C4AB66589843B...



LAPISCINE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RBA
5 rue de Prony
75017 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux Associés
LAPISCINE
1 rue Saint Petersbourg
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LAPISCINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Changement comptable

Changement de méthode comptable

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

LAPISCINE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 4

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 juin 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

20-06-2025 | 13:28 CEST

RBA

20-06-2025 | 15:24 CEST


François Jaumain

 Robert Bellaiche

Robert Bellaiche



Etats financiers consolidés

Exercice 2024

#LaPiscine - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros
Siège social : 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris - RCS Paris B 808 489 033

Bilan consolidé

Actif		Note	31/12/2024	31/12/2023
(en milliers d'euros)				
Ecarts d'acquisition		5	1 223	123
Autres immobilisations incorporelles			0	1
Immobilisations corporelles		6	67	114
Immobilisations financières		7	77	83
Titres mis en équivalence		7	-	-
Actif immobilisé			1 368	320
Stocks et en-cours			-	-
Clients et comptes rattachés		8	7 863	8 277
Autres créances et comptes de régularisation		9	2 861	2 586
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités		10	3 488	2 623
Actif circulant			14 211	13 485
Actif total			15 579	13 806

Passif		Note	31/12/2024	31/12/2023
(en milliers d'euros)				
Capital social		11	2 784	2 784
Primes et réserves consolidées			893	(141)
Résultat net part du groupe			199	1 205
Ecart de conversion			27	11
Capitaux propres - part du groupe			3 904	3 859
Intérêts minoritaires			1 686	689
Capitaux propres			5 589	4 548
Provisions		12	-	-
Emprunts et dettes financières		13	129	373
Fournisseurs et comptes rattachés		14	2 590	2 471
Autres dettes et comptes de régularisation		15	7 271	6 414
Dettes			9 989	9 258
Passif total			15 579	13 806

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires	18	39 940	39 753
Autres produits d'exploitation		110	178
Charges de personnel	19	(24 127)	(22 784)
Autres charges d'exploitation	20	(14 719)	(14 607)
Impôts et taxes		(490)	(521)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(65)	(98)
Résultat d'exploitation		649	1 922
Produits financiers		2	41
Charges financières		(45)	(52)
Résultat financier	22	(43)	(11)
Résultat courant des entreprises intégrées		605	1 911
Produits exceptionnels	23	3	-
Charges exceptionnelles		(33)	(29)
Résultat exceptionnel		(29)	(29)
Impôts sur les résultats	24	(113)	(380)
Résultat net des entreprises intégrées		463	1 502
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(128)	(18)
Résultat net de l'ensemble consolidé		335	1 483
- dont part du Groupe		199	1 205
- dont part des intérêts minoritaires		136	278
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		0,07	0,43
- dilué		0,07	0,43

Variation des capitaux propres consolidés

Note	Part du groupe					Total des capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion			
Solde au 01/01/2023	2 784	4 443	(5 447)	2 900	(60)	4 620	580	5 201
Affectation du résultat	-		2 900	(2 900)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-		-	1 205	-	1 205	278	1 483
Augmentation de capital	-		31	-	-	31	14	45
Dividendes distribués	-	(2 000)	-	-	-	(2 000)	(211)	(2 211)
Variation des taux de change	-		(24)	-	70	47	1	48
Variation de périmètre	-		(44)	-	-	(44)	25	(18)
Autres mouvements	-		-	-	-	-	0	0
Solde au 31/12/2023	2 784	2 443	(2 584)	1 205	11	3 859	689	4 548
Solde au 01/01/2024	2 784	2 443	(2 584)	1 205	11	3 859	689	4 548
Affectation du résultat	-	-	1 205	(1 205)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	338	-	338	146	484
Augmentation de capital	-	-	1 193	-	-	1 193	204	1 397
Dividendes distribués	-	-	(500)	-	-	(500)	(212)	(712)
Variation des taux de change	-	-	11	-	17	28	(7)	21
Variation de périmètre	-	-	(875)	-	-	(875)	875	(0)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	2 784	2 443	(1 550)	338	27	4 042	1 696	5 739

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2024	2023
Résultat net des sociétés intégrées		335	1 483
Charges nette d'intérêts		-	-
Amortissements, dépréciations et provisions		161	81
Variation des impôts différés		-	102
Plus-values de cession		-	-
QP de résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		496	1 666
Incidence de la variation des stocks et en-cours		-	-
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		(1 293)	(981)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créiteurs		2 440	(449)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 147	(1 429)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 643	237
Acquisition d'immobilisations		(17)	(92)
Acquisition d'immobilisations financières		(2 036)	
Cession d'immobilisations		-	3
Incidence des variations de périmètre		-	45
Variation nette des placements court terme		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 052)	(44)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(500)	(2 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(177)	(241)
Augmentation de capital en numéraire		2 205	
Emissions d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(244)	(516)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 283	(2 757)
Incidence de la variation des cours de devises		9	55
Variation de trésorerie		864	(2 509)
Trésorerie d'ouverture		2 623	5 131

Notes aux comptes consolidés

1. Informations générales

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Margo, société de holding qui elle-même détient
- A Capella Consulting, cabinet conseil en organisation spécialisée dans le secteur de l'assurance basé à Paris (France),
- Code Busters, cabinet de conseil en IT organisé en communautés de développeurs basé à Paris (France),
- Margo Analytics, cabinet conseil en IT spécialisé dans la Data basé à Paris (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Paris (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce d'une part, à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes, et d'autre part, à la création de nouvelles filiales expertes dans leur domaine.

Au cours de l'exercice 2024, le groupe a enregistré une légère croissance malgré un contexte économique difficile dans le secteur de la finance de marchés. La réorganisation mise en place en début d'année commence à porter ses fruits, permettant au groupe de mieux s'adapter aux évolutions du marché et de maintenir une dynamique positive.

Ces comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2024. Ils ont été arrêtés par le Président de la société #LaPiscine le 26 mai 2025.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, les comptes consolidés ont été établis conformément à la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2.1. Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs exercices au 31 Décembre.

2.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- toutes les opérations, les soldes et les résultats d'opérations intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté à la note n°30.

2.3. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

2.4. Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat en perte et ou produit de cession.

2.5. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition est amorti linéairement, généralement sur une durée de 10 ans, reflétant ainsi sa durée d'utilisation limitée estimée selon la nature des activités opérationnelles acquises. Par ailleurs, en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir n°2.7 pour plus de détails). Les différentes entités juridiques filiales du Groupe représentent chacune une unité génératrice de trésorerie.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Mobilier, agencement et équipements : 3-8 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée (voir n°2.8).

2.7. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés, le cas échéant, des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

2.8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.9. Stocks et travaux en cours

Le Groupe n'a comptabilisé aucun stock ou travail en cours sur l'exercice.

2.10. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

2.11. Instruments financiers à terme

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision. Au 31 Décembre 2020 - comme au 31 Décembre 2019 - le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Sur les instruments dérivés de couverture, voir n° 2.17.

2.12. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

2.13. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.14. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.16. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés et du rythme de rotation du personnel, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non-significatif.

2.17. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Instruments de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi :

- le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier (en « Charges d'intérêts ») ;
- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier (en « Pertes et gains de change »).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Le report/déport sur les dérivés de change, ainsi que les soultres versées, sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier.

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée.

2.18. Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour litige sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.19. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Conseil

Le Groupe vend des services de conseil qui entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources sont comptabilisés aux taux horaire ou journalier contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.

Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

Software-as-a-Service (SaaS)

Le Groupe commercialise l'accès en ligne à sa solution de visualisation des algorithmes en mode Software-as-a-Service (SaaS). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois pendant lequel l'accès à sa solution est effectif.

2.20. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions:

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien à la date de conclusion du bail.

2.21. Critères retenus pour identifier les produits et charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à ne pas permettre la juste appréciation de la performance du Groupe.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession – ou les dépréciations – significatives et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

2.22. Application des méthodes préférentielles

Le Groupe a opté pour l'application des méthodes préférentielles suivantes énoncées au § 300 du règlement CRC n° 99-02 :

- L'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- L'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ;
- La comptabilisation des produits à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- L'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées. L'impact sur le résultat consolidé de l'application de cette méthode préférentielle a un impact de 0K€ au 31 Décembre 2024 et de 0K€ au 31 Décembre 2023.

La méthode préférentielle suivante n'a pas été choisie par le Groupe :

- La comptabilisation d'une provision pour les engagements de retraite et avantages similaires (cf. note 2.16 - Engagements de retraite).

3. Changements comptables

Aucun changement de méthode comptable ayant un impact sur les comptes présentés n'est à signaler.

La préparation de ces comptes consolidés ne conduit pas la Direction du Groupe à effectuer des estimations significatives et à formuler des hypothèses de nature à affecter matériellement les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent.

4. Variations de périmètre

Acquisitions

Aucune acquisition n'a été effectuée sur l'exercice.

Cessions

Le 3 février 2018, les associés ont décidé l'émission de bons de souscription d'actions ouvrant à la souscription de 305 312 actions nouvelles au prix de 1 € par action sur la société Margo SAS. Ils ont été souscrits pour 130 848 actions par Monsieur Gilles Noël et 174 464 actions par Monsieur Raphaël Le Lièvre.

Monsieur Gilles Noël a cédé 35 472 actions à #LaPiscine afin de financer cette opération.

Le 1er mars 2024, ces derniers ont libéré l'intégralité du montant de la souscription pour un montant de 305 312€.

Le 21 novembre 2024, Monsieur Vincent Patoureaux, les sociétés MH Conseil et RL Investment ont réalisé des apports en nature d'actions sur la société Margo SAS.

Pour Monsieur Vincent Patoureaux, 24 183 actions A Capella valorisées à 85 850€.

Pour les sociétés MH Conseil et RL Investment, 255 426 actions Margo Analytics valorisées à 906 762€ pour chaque société.

5. Immobilisations incorporelles

	01/01/2024	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2024
Logiciels, sites Internet	1					1
Marques et licences	-					-
Total valeurs brutes	1	-	-	-	-	1
Amortissements et dépréciations						
Logiciels, sites Internet	(0)	(0)				(1)
Amortissements et dépréciations						
Marques et licences						
Total amortissements et dépréciations	(0)	(0)	-	-	-	(1)
Valeurs nettes	1	(0)	-	-	-	0

* DAP : *Dotation aux Amortissements et aux Provisions*.

** RAP : *Reprise d'Amortissements ou de Provisions*.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels ils sont gérés et leurs performances suivies à savoir, dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités. Le tableau ci-dessous résume l'affectation, en valeurs nettes, des écarts d'acquisition aux secteurs :

	2024		2023	
	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service
France	1 223	-	123	-
Pologne	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-
Total	1 223	-	123	-

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

6. Immobilisations corporelles

	01/01/2024	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2024
Mobilier, agencements et équipements	299	17	(2)	-	-	314
Total valeurs brutes	299	17	(2)	-	-	314
<i>dont crédit-bail</i>						
Amortissements et dépréciations						
Mobilier, agencements et équipements	(185)	(61)	(1)	-	-	(247)
Total amortissements et dépréciations	(185)	(61)	(1)	-	-	(247)
<i>dont crédit-bail</i>	-					-
Valeurs nettes	114	(44)	(3)	-	-	67

* DAP : *Dotation aux Amortissements et aux Provisions*.

** RAP : *Reprise d'Amortissements ou de Provisions*.

Aucune charge de dépréciation significative n'a été constatée sur les immobilisations corporelles durant l'exercice.

7. Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Immobilisations financières

	01/01/2024	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2024
Prêts, cautionnement et autres créances	83	-	-	(5)		77
Titres de participation non-consolidés	0	-	-	-		0
Total valeurs nettes	83	-	-	-	(5)	77

* DAP : *Dotation aux Amortissements et aux Provisions*.

** RAP : *Reprise d'Amortissements ou de Provisions*.

Le montant figurant en Prêts, cautionnement et autres créances comprend notamment 40 K€ de retenue de garantie de l'emprunt bancaire signé le 18 Décembre 2018.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

8. Clients et comptes rattachés

	2024	2023
Créances clients	3 918	4 390
Dépréciations	(36)	(36)
Créances clients nettes	3 882	4 354
Factures à établir	3 944	3 887
Total clients et comptes rattachés	7 827	8 241

	2024	2023
< 1 an	7 863	8 277
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	7 863	8 277

La créance dûe par Bolden, puis par Riverbank est toujours en attente de paiement depuis 2020. Suite à plusieurs échanges avec le client, le recouvrement semble compromis. La créance a donc été dépréciée à 100% pour un montant de 36K€.

9. Autres créances et comptes de régularisation

	2024	2023
Créances sur personnel et org. sociaux	144	67
Créances fiscales hors IS	2 028	1 554
Etat, impôt sur les bénéfices	417	470
Impôts différés - actif (n° 16)	59	55
Charges constatées d'avance	288	329
Créances sur les parties liées (n° 27)	-	-
Autres créances	75	110
Total créances et comptes de régularisation	3 010	2 586

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir ci-après et n° 16).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, aucune autre dépréciation significative n'a été constatée sur ces autres créances.

	2024	2023
< 1 an	3 010	2 586
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total autres créances	3 010	2 586

10. Valeurs mobilières de placement, disponibilités et instruments de trésorerie

	2024	2023
Liquidités	3 488	2 623
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total disponibilités et VMP	3 488	2 623

11. Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 2 783 936 euros et se décompose en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal chacune. Il est conjointement détenu par les sociétés Cagiro et XRay Lima, Sociétés à Responsabilité Limitée immatriculées en France.

12. Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée sur les deux exercices présentés.

13. Emprunts et dettes financières

13.1. Variation de emprunts

	Emprunts bancaires	dont crédits- bails	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
Au 01/01/2024	362	-	-	11	373
Augmentation	1			0	1
Diminution	(241)	-	-	(3)	(245)
Variation de périmètre	-				-
Ecarts de conversion	-				-
Autres	-				-
Au 31/12/2024	121	-	-	8	129

13.2. Échéanciers des emprunts

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
< 1 an	121		8	129
Entre 1 an et 5 ans	0			0
> 5 ans	-			-
Total	121	0	8	129

13.3. Emprunts bancaires

	2024	2023
A taux fixe	120	279
avec une date d'échéance à moins d'un an	120	159
avec une date d'échéance à plus d'un an	0	120
A taux variable	1	82
avec une date d'échéance à moins d'un an	1	82
avec une date d'échéance à plus d'un an	0	0

L'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, d'un montant de 800 K€, a des échéances qui s'étalement entre 2019 et 2025. Il porte intérêts au taux fixe de 2,09%. Au 31 Décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 120 K€.

14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2024	2023
Fournisseurs	1 598	1 712
Factures non parvenues	992	759
Total fournisseurs et comptes rattachés	2 590	2 471

Les dettes fournisseurs sont dues à moins d'un an.

15. Autres dettes et comptes de régularisation

	2024	2023
Dettes sociales	3 304	2 884
Dettes fiscales	3 646	3 365
Impôts différés - passif (n° 16)		
Autres dettes	121	40
Dettes sur les parties liées (n° 27)		
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	200	125
Total dettes et comptes de régularisation	7 271	6 414

Toutes les dettes sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir note n° 16).

16. Impôts différés

	2024	2023
Différences temporaires	59	55
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total des impôts différés nets	59	55
Actifs d'impôts différés	59	55
Passifs d'impôts différés		
Total des impôts différés nets	59	55

17. Instruments financiers

17.1. Gestion du risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

17.2. Gestion des covenants

Le contrat de prêt d'un montant de 800 K€, conclu le 21 Décembre 2018 par la Société, prévoit une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios, sur la base des chiffres consolidés, suivant :

- Ratio de levier : Dette brute / EBITDA $\leq 1,6$ à partir du 31 Décembre 2019 ;
- Trésorerie ≥ 360 K€ à compter du 31 Décembre 2019 et pendant toute la durée du prêt.

18. Information sectorielle

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31 Décembre 2024, le Groupe est structuré autour du secteur d'activités du conseil en IT et en management. La société Deep Algo, spécialisée dans le secteur des software as a service a été liquidée à la fin de l'année 2021. Par conséquent, le conseil en IT et en management est désormais l'unique secteur d'activité du Groupe. Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 sont détaillés ci-après.

	2024	Conseil en IT et management	Software-as-a-Service	Total
Chiffre d'affaires		39 940		39 940
Résultat d'exploitation		649		649
Immobilisations		1 368		1 368

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 sont détaillés ci-après.

	2023	Conseil en IT et management	Software-as-a-Service	Total
Chiffre d'affaires		39 753		39 753
Résultat d'exploitation		1 922		1 922
Immobilisations		320		320

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Information sectorielle par secteur géographique

Le pays d'origine de la Société, où sont situées les principales entités opérationnelles, est la France. Le Groupe réalise l'intégralité de ses ventes dans les pays de la zone euro et au Royaume-Uni. Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	34 149	956	4 835	39 940
Résultat d'exploitation	25	(486)	1 109	649
Immobilisations	1 359	2	7	1 368

Les immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) sont présentées pour leur valeur nette.

Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	33 707	1 476	4 570	39 753
Résultat d'exploitation	712	(146)	1 356	1 922
Immobilisations	304	4	12	320

19. Personnel et effectifs

	2024	2023
Charges de personnel	(24 127)	(22 784)
Cadres	263	274
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés et ouvriers	0	0
Effectif moyen	263	274

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

20. Autres charges d'exploitation

	2024	2023
Achats d'études, de prestations de services et achats non-stockables	(1 969)	(2 500)
Sous-traitance	(10 607)	(10 205)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(380)	(301)
Autres achats et charges	(1 764)	(1 601)
Total	(14 719)	(14 607)

21. Amortissements et provisions

	2024	2023
Dotations aux amort. des immo. incorporelles	(1)	(2)
Dotations aux amort. des immo. corporelles	(65)	(60)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	(36)
Dotations aux provisions	-	-
Dotations d'exploitation	(65)	(98)
Reprise de dépréciations sur actif circulant	-	-
Reprises de provisions	-	-
Reprises d'exploitation	-	-
Total	(65)	(98)

22. Produits et charges financiers

	2024	2023
Charges d'intérêts	(6)	(34)
Pertes de change	(39)	(18)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	(45)	(52)
Dividendes	-	-
Reprises sur provisions financières	-	-
Autres produits financiers	2	41
Produits financiers	2	41
Résultat financier	(43)	(11)

23. Produits et charges exceptionnels

	2024	2023
Charges exceptionnelles	(33)	(29)
Plus-value de cession		
Autres produits	3	0
Produits exceptionnels	3	0
Résultat exceptionnel	(29)	(29)

24. Impôts sur les bénéfices

	2024	2023
Impôt courant	116	280
Impôts différés	-	100
Charge d'impôt en résultat	116	380

	2024	2023
Résultat avant impôts	605	1 911
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour #LaPiscine (25%)	151	478
Incidence des différences permanentes	(217)	(243)
Incidence des amort. sur incorporels et écarts d'acquisition	-	-
Incidence des différences et variations de taux	0	(71)
Activation de déficit/(non-activation de déficit et limitation)	-	7
Autres	182	209
Charge d'impôt effective sur le résultat	117	380

25. Résultats par action

Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2024	2023
Bénéfice revenant au Groupe	199	1 205
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 783 936	2 783 936
Résultat de base par action (en € par action)	0,07	0,43

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Résultat par action - dilué

Le résultat courant (hors éléments exceptionnels) par action est de 0,07€ pour l'exercice 2024 et 0,43€ pour l'exercice 2023.

26. Engagements

Engagements donnés

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, la banque conserve une retenue de 40 K€ sur un montant total d'emprunt de 800 K€.

27. Plans d'options et de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale de la société Margo a décidé l'émission, à titre gratuit, de 523.392 bons de souscription d'actions, donnant alors à leurs titulaires, le droit de souscrire, au moyen de chaque bon, une action nouvelle de la société Margo au prix de 1 euro par action. L'émission des bons de souscription a été réservée à des actionnaires nouveaux et leur souscription, prévue en totalité en numéraire.

Au cours de l'exercice 2019, 87.232 bons ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 87.232 actions nouvelles et à l'augmentation du capital social de la société Margo de 87 232 euros.

Au 31 Décembre 2020, la totalité de ce plan a été attribuée et les options exercables donnent droit à la souscription de 305.312 actions nouvelles. Ce plan ne prévoit pas l'ouverture de droit à la souscription de plus d'actions dans le futur.

Le 30 juin 2022, l'actionnaire unique de Margo Conseil a autorisé le Président de Margo Conseil à attribuer 42 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 13.750€ par action. Le même jour, le Président de Margo Conseil a utilisé cette autorisation pour attribuer ces 42 options à deux managers clés de Margo Conseil.

Le 24 juin 2022, les associés de Code Busters ont décidé l'émission de bons de souscription d'actions ouvrant à la souscription de 352 actions nouvelles au prix de 1 € par action. Ils ont été souscrits pour moitié par la société Nugamma Conseil et pour l'autre moitié par la société Gotham Conseil. Le 14 juin 2023, ces derniers ont libéré l'intégralité du montant de la souscription pour un montant, chacun, de 17 424€.

Le 24 juin 2022, les associés de la société Margo Analytics ont décidé l'attribution de bons de souscriptions d'actions ouvrant droit à la souscription de 352 actions nouvelles au prix de 1 € par action. Ils ont été souscrits pour moitié par la société MH Conseil et pour l'autre moitié par la société RL Investment.

Le 23 décembre 2022, les actionnaires de la société A Capella Consulting ont attribué 10.588 bons de souscription d'actions ordinaires au profit de la société Twain. Ces bons de souscriptions ouvrent droit à la souscription de 10.588 actions nouvelles de la société A Capella Consulting. Ces bons de souscriptions n'ont pas été souscrits par le bénéficiaire dans le délai imparti et sont désormais caducs.

Le 10 juillet 2023, les actionnaires de la société A Capella Consulting ont attribué 10.588 bons de souscription d'actions ordinaires au profit de la société Twain. Ces bons de souscriptions ouvrent droit à la souscription de 10.588 actions nouvelles de la société A Capella Consulting. Ils ont été souscrits pour la totalité par la société Twain pour un montant de 10.588€ en date du 28 juillet 2023.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Le 9 février 2024, les associés ont décidé l'émission de bons de souscription d'actions ouvrant à la souscription de 305 312 actions nouvelles au prix de 1 € par action sur la société Margo SAS. Ils ont été souscrits pour 130 848 actions par Monsieur Gilles Noël et 174 464 actions par Monsieur Raphaël Le Lièvre.

Monsieur Gilles Noël a cédé 35 472 actions à #LaPiscine afin de financer cette opération.

Le 1er mars 2024, ces derniers ont libéré l'intégralité du montant de la souscription pour un montant de 305 312€.

28. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par les sociétés Cagiro, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France, et XRay Lima, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France. Les sociétés Cagiro, représentée par M. Olivier Hémar, et XRay Lima, représentée par M. Xavier Lagarrigue, exercent respectivement les mandats de Président et Directeur Général de la Société.

Les sociétés Cagiro et XRay Lima, ainsi que M. Olivier Hémar et M. Xavier Lagarrigue exercent des mandats de direction au sein des sociétés composant le Groupe. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024, les transactions du Groupe avec les sociétés Cagiro et XRay Lima concernent ces mandats de direction et totalisent une charge pour le Groupe de 504K€ (480K€ au titre de 2023).

Les sociétés Twain, MH Conseil, RL Investment, Gotham Conseil et Nugamma Conseil sociétés à responsabilité limitée immatriculées en France, détiennent des participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe et exercent des mandats de direction au sein de ces mêmes filiales. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024, les transactions du Groupe avec ces sociétés concernent des mandats sociaux au sein des sociétés du Groupe, et totalisent une charge pour le Groupe de 573K€ (770K€ au titre de 2023).

Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux autres parties liées.

Le tableau ci-dessous détaille les principales créances et dettes avec les parties liées, figurant dans les comptes consolidés présentés :

	2024	2023
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances et comptes régularisation	-	-
Total créances	-	-
Cagiro	38	34
XRay Lima	17	11
Twain	17	18
MH COnseil	-	51
RL Investment	-	14
Gotham Conseil	24	51

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2024

Nugamma Conseil	36	34
Fournisseurs et comptes rattachés	133	212
Total dettes	133	212

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

29. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2025 et la date d'arrêté des comptes.

Toutefois, il convient de signaler que, dans le cadre d'une réorganisation visant à renforcer la lisibilité des services que le groupe Margo apporte à ses clients en France, il a été décidé de procéder à la fusion des sociétés opérationnelles françaises Margo Analytics et A Capella Consulting au sein de la société Margo Conseil, avec effet juridique au 1er février 2025 et effet rétroactif comptable au 1er janvier 2025.

30. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	2024			2023		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	100%	100%	IG *	95%	95%	IG *
Code Busters	France	60,02%	60,02%	IG *	60%	60%	IG *
Margo	France	90,7%	90,7%	IG *	99,5%	99,5%	IG *
Margo Analytics	France	100%	100%	IG *	67%	67%	IG *
Margo Conseil	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Consulting	Royaume-Uni	93%	93%	IG *	93%	93%	IG *
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *

* IG : entité consolidée par Intégration Globale.

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour les travaux relatifs à la certification des comptes consolidés s'élève à 36K€.